



# La précarité, cancer de l'enseignement supérieur et la recherche.



## Une précarisation croissante :

Alors que les dispositions en vigueur (qui sont avant tout une garantie pour les citoyens) stipulent qu'aux missions permanentes de la Fonction publique correspondent des emplois statutaires de fonctionnaires, il y a au moins **23% de précaires** dans l'enseignement supérieur et la recherche publique selon l'enquête effectuée fin 2009 par une intersyndicale (rapport d'enquête sur le site <http://www.precarite-esr.org/>).

Ces emplois précaires répondent souvent à des besoins durables, les agents sur ces emplois subissent donc une **précarité de longue durée**, la plupart du temps sans évolution de salaire notable à part l'alignement sur le SMIC. En janvier 2009, 155 CDD étaient rémunérés sur le budget de l'université. Ce chiffre ne reflète pas toute la réalité. En effet, le financement des laboratoires de recherche sur appels à projet est devenu la principale ressource des laboratoires avec l'embauche de CDD pour réaliser ces projets. Certains laboratoires ou services de l'Université de Nantes fonctionnent ainsi avec un tiers de leur personnel en CDD avec des contrats de travail, des conditions de travail divers et variés. Cette précarité touche aussi bien les jeunes sortant de formation que des collègues installés dans des CDD depuis de longues années. Elle touche **tous les niveaux de qualification**: des agents de service aux chercheurs, des personnels du secrétariat aux ingénieurs de l'informatique, des gestionnaires aux techniciens de laboratoire. **Elle constitue un gâchis pour les personnes et affecte lourdement l'efficacité des collectifs de travail.**

## Des emplois statutaires en péril :

Ce recours croissant aux contractuels est accompagné d'une **diminution des effectifs** des fonctionnaires (non remplacement d'un départ en retraite sur deux) et d'une **remise en cause du statut** du fonctionnaire par la loi dite « de mobilité » (notamment le licenciement possible après 3 refus de poste). Cette loi combinée aux **restructurations de service** (dans le cadre de la RGPP) ouvrent la porte à un véritable plan de licenciement et au développement des emplois précaires.

Le statut du fonctionnaire est insupportable pour le MEDEF qui voudrait imposer la précarité à tous les salariés et mettre à mal les services publics pour récupérer le marché. Certains politiques remettent aussi en cause ce statut car ils souhaitent disposer d'agents dociles répondant aux injonctions en fonction d'opportunité.

## Des revendications à définir et débattre:

- Exiger la création de postes statutaires et la mise en place **d'un plan massif de titularisation** des contractuels en place.
- Mettre **un terme aux suppressions d'emplois** de fonctionnaires.
- En finir avec les sous-classements des précaires : **reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle.**
- Prendre en compte l'ancienneté dans la rémunération des contractuels et obtenir les **mêmes avantages salariaux que les titulaires** (grille de salaires, progression de carrières...).
- **Respecter et renforcer les droits pour les précaires** à la retraite, à la protection sociale (indemnités de fin de contrat), ASSEDIC.. à l'action sociale (formation, cantine, logements...), à la représentation dans les instances.
- **Abroger la loi dite « de mobilité** et des parcours professionnels » d'août 2009.